

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé qu'une enquête publique est organisée sur le territoire de la commune de NAUCELLE **pour une durée de 33 jours consécutifs du lundi 23 octobre 2017 au vendredi 24 novembre 2017** suite à la demande d'autorisation d'exploiter des installations de fabrication de bennes de véhicules et d'accessoires de carrosserie à NAUCELLE par la SAS BENNES JPM, dont le siège social est situé ZA de Merlin – RN 88 – 12800 – NAUCELLE.

La commune de NAUCELLE est siège de l'enquête

Les pièces du dossier d'enquête qui comprend l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et les avis recueillis pendant l'instruction sont mises en ligne et accessibles depuis le site internet de la préfecture « www.aveyron.gouv.fr » à la rubrique consultation du public.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture de l'Aveyron. Toute information sur le dossier peut être obtenue auprès de la SAS BENNES JPM.

Le dossier soumis à enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur sont déposés pendant toute la durée de l'enquête à la mairie de NAUCELLE afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux au public.

Les observations et les propositions peuvent être recueillies **jusqu'au 24 novembre 2017 à 16 heures 30** :

- ▶ de façon manuscrite sur le registre d'enquête déposé à la mairie susvisée,
- ▶ par voie dématérialisée sur l'adresse mail dédiée pref-enquete-jpm@aveyron.gouv.fr
- ▶ par correspondance au commissaire enquêteur, à l'adresse de la mairie de NAUCELLE, siège de l'enquête. Ne pourront être pris en compte que les courriers arrivés au siège de l'enquête avant l'heure de clôture de l'enquête publique.

Ces observations sont tenues à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête :

- ▶ à la mairie de NAUCELLE pour les observations transmises par courrier,
- ▶ et pour les observations dématérialisées, depuis le site internet de la préfecture « www.aveyron.gouv.fr ».

Ces observations sont également communicables pendant toute la durée de l'enquête à toute personne qui en fait la demande. Les frais de reproduction ou de mise sur support informatique sont à ses frais.

Monsieur Jean-Marie REITER, commissaire-enquêteur, sera présent pour recevoir les observations du public à la mairie de NAUCELLE, aux jours et heures suivants :

Lundi	23 octobre 2017	13h45/16h30
Mercredi	8 novembre 2017	9h/12h
Vendredi	24 novembre 2017	13h45/16h30

Toute personne peut à cette occasion formuler des observations, soit oralement auprès du commissaire enquêteur, soit par écrit sur le registre tenu à cet effet.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de NAUCELLE, à la préfecture de l'Aveyron (DCAME-SCAE3) ainsi que sur le site internet des services de l'Etat « www.aveyron.gouv.fr » pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

A l'issue de la procédure, le préfet statuera sur la demande par arrêté préfectoral au vu des pièces du dossier et des consultations réglementaires. La décision qui interviendra à l'issue de la procédure sera soit une autorisation assortie de prescriptions soit un refus.